

Procès-Verbal

Séance du Mardi 22 Septembre 2026 2026

SOMMAIRE

RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL - 2026094
FIXATION DES MODALITES ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
POUR LES COLONIES DE VACANCES - 2026095
ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE- MAINTIEN DE SALAIRE
2027-2032 PROPOSE PAR LE CDG88 - 2026096
DECISION MODIFICATIVE N°2 : budget commune - 2026097
DECISION MODIFICATIVE N°2 : budget eau - 2026098
APPROBATION POUR LA REALISATION D'UN BASSIN DE RECUPERATION D'EAU - 2026099
SECURISATION ENTREE DE LA COMMUNE COTE BULGNEVILLE - 2026100
APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURRIERE ET DE REFUGE ANIMALIER 2027 - 2026101
CHOIX MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX : CONSTRUCTION HALLE DES COMMERCEs - 2026102

RECENSEMENT DE LA POPULATION : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

réf : 2026094

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2027 les opérations de recensement du 21 janvier au 20 février 2027

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération ou le taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Mme MAYEUR Yolande comme coordonnateur de l'enquête de recensement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **approuve** et décide de rémunérer l'agent recenseur à hauteur de la dotation reçue de l'INSEE.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

FIXATION DES MODALITES ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LES COLONIES DE VACANCES

réf : 2026095

Le Maire expose au Conseil Municipal la volonté de la municipalité de soutenir les familles de Saulxures-lès-Bulgnéville en facilitant l'accès des enfants de la commune aux séjours collectifs et éducatifs durant les vacances scolaires. Les colonies de vacances constituent un vecteur essentiel de mixité sociale, d'apprentissage de l'autonomie et de découverte

Afin de réduire le reste à charge des parents, il est proposé de mettre en place une aide financière directe sous forme de participation aux frais de séjour pour l'année 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe et les modalités de participation financière de la commune pour le départ des enfants de Saulxures-lès-Bulgnéville en colonies de vacances.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF DE PREVOYANCE- MAINTIEN DE SALAIRE
2027-2032 PROPOSE PAR LE CDG88
réf : 2026096

Protection sociale complémentaire

Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents

Après avoir entendu l'exposé sur le contrat groupe prévoyance,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE d'adhérer à la convention de participation du CDG88 pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent, au bénéfice de l'ensemble des agents de Saulxures-lès-Bulgnéville à compter du 1^{er} janvier 2027,**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°2 : budget commune

réf : 2026097

Le Conseil Municipal ouvre les crédits nécessaires au budget commune suivant :

Dépense de fonctionnement

+ 377.87€	66111
-377.87€	6068

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DECISION MODIFICATIVE N°2 : budget eau

réf : 2026098

Le Conseil Municipal ouvre les crédits nécessaires au budget eau :

Dépenses de fonctionnement :

+ 54.02€	66111
- 54.02€	61523

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION POUR LA REALISATION D'UN BASSIN DE RECUPERATION D'EAU

réf : 2026099

Après présentation du dossier projet réalisation d'un bassin enterré de récupération d'eau pluviale et aménagement paysager au niveau de la Maison de service rue de la Croix à Saulxures-lès-Bulgnéville

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la proposition de la société AM ARCHI
- **autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

SECURISATION ENTREE DE LA COMMUNE COTE BULGNEVILLE

réf : 2026100

La commune de Saulxures-lès-Bulgnéville souhaite engager des travaux d'aménagement de la rue de la Croix. En conséquence, nous devons vérifier l'état du réseau d'assainissement (unitaire) et du réseau d'eau existant.

Cette étude a pour objectif de disposer d'un état des lieux précis du réseau existant et d'évaluer son état patrimonial. Les résultats obtenus permettront notamment de déterminer s'il est opportun d'envisager son renouvellement dans le cadre du projet d'aménagement de la rue de la Croix, afin de coordonner au mieux les interventions et d'optimiser les investissements de la commune.

Cette étude sera réalisée par l'ATD88

Après délibération, le conseil municipal , à l'unanimité :

- **approuve** l'étude proposée par l'ATD88
- **autorise** M. le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE FOURRIERE ET DE REFUGE ANIMALIER 2027

réf : 2026101

La commune souhaite contractualiser avec la Société Vosgienne de Protection Animale pour les missions de prise en charge des animaux errants trouvés sur son territoire ainsi que les modalités administratives et financières afférentes définies dans le contrat joint en annexe.

Il est demandé l'accord du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après en avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le contrat à conclure avec la société Vosgienne de Protection Animale - 41 rue des Forges 88600 BROUVELIEURES-

- Autorise M. le Maire à signer la convention au nom de la commune

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CHOIX MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX : CONSTRUCTION HALLE DES COMMERCES

réf : 2026102

Suite à la consultation pour le choix d'un maître d'oeuvre pour la construction de la Halle des Commerces,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de confier cette mission au bureau d'étude AM ARCHI 9 rue François Guinet à NANCY
(54)

- **autorise** Monsieur le Maire à signer la contrat avec cette société.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée

En mairie, le 24/09/2026

Le Maire
Sylvain GLORIOT

Secrétaire de séance
Mme PENNERAT Marie-Laure